



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-78183>

Département(s) de publication : **59**

Annonce n° **25-78183**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut

Correspondant : Service COP de la Porte du Hainaut

Adresse : Avenue Michel Rondet, 59135 Wallers

Coordonnées :

Adresse internet : <https://marchespublics.agglo-porteduhainaut.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Le présent marché a pour objet la conception et la création/ développement et installation du portail web, la fourniture du logiciel CMS et de ses composants, sa connexion avec le SIGB, son référencement SEO, la formation et la maintenance.

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Ce marché inclut : - La conception et création - Le développement et installation du portail web - La fourniture du logiciel CMS et de ses composants - Sa connexion avec le SIGB - La formation et la maintenance

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

36 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Les titulaires sont dispensés de la constitution d'un cautionnement.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

règlementent : Le règlement des prestations du présent contrat a lieu par virement administratif et s'effectue selon les règles de la comptabilité publique et conformément aux articles R.2192-10 à 23 du Code de la commande publique. Les sommes dues en exécution du présent contrat feront l'objet d'un paiement dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la demande de

paiement, ou dans le cas où l'exécution des prestations est postérieure à cette date, auquel cas c'est la date d'exécution des prestations qui constitue le point de départ du délai.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Le marché sera conclu avec une entreprise seule ou avec un groupement d'entreprises solidaire ou conjoint. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire. De plus, Il est interdit aux candidats de se présenter pour le marché en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 22/07/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
2025M25-0855

Renseignements complémentaires : 1. S'agissant d'une procédure adaptée, après une première analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'entamer des négociations écrites ou orales avec les candidats dont l'offre n'est ni inacceptable ni inappropriée. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. Dans le cadre de cette négociation, le pouvoir adjudicateur pourra prévoir une audition des candidats. Le cas échéant, une convocation sera envoyée aux candidats admis à participer à la négociation. La négociation pourra également se formaliser par un échange d'écrit entre le pouvoir adjudicateur et les candidats. 2. Conformément aux dispositions de l'article R.2144-3 du CCP, la sélection des candidatures sera réalisée après vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats. Les critères de jugement des offres sont précisés à l'article 6.2 du RC. 3. Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard huit (8) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite au Maître d'ouvrage. Toute demande devra être adressée sur la plate-forme dématérialisée de l'acheteur public à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.agglo?porteduhaingaut.fr> Une réponse sera alors adressée au plus tard six jours avant la date limite de remise des offres. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres reprise en page de garde était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date. Il ne sera fait droit à aucune demande déposée en dehors de la plateforme de dématérialisation de Porte du Hainaut. 4. La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut se réserve le droit d'apporter au plus tard cinq (5) avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres reprise en page de garde était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date. Ces renseignements complémentaires seront transmis par voie électronique

pour ceux l'ayant téléchargé après identification sur <https://marchespublics.agglo?porteduhainaut.fr>
Dans ce dernier cas, les opérateurs recevront un mail d'avertissement les invitant à télécharger les nouveaux documents. Il est précisé que les opérateurs économiques ayant téléchargé anonymement le dossier de consultation ne pourront pas être informés automatiquement de ces modifications. Ils devront par conséquent vérifier par leurs propres moyens qu'aucune modification de détail n'a été apportée par la Porte du Hainaut. 5. Les renseignements relatifs aux délais et voie de recours sont disponibles sur le site : <https://lille.tribunal-administratif.fr/>

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://marchespublics.agglo-porteduhainaut.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=502405&orgAcronyme=t5y>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/07/2025